

## POLITIQUE, LITTÉRATURE, INDUSTRIE, COMMERCE.

## LE GAZETTE SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis.

## JOURNAL D'ANNONCES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

ON S'ABONNE A SAUMUR,  
Au bureau, place du Marché-Noir, et chez  
MM. GAULTIER, JAVAUD, MILON, et M<sup>lre</sup>  
NIVERLET, libraires ;  
A PARIS,  
Office de Publicité Départementale (Isid.  
FONTAINE), rue de Trévis, 22, et à l'Agence  
des Feuilles Politiques, Correspondance gé-  
nérale (HAVAS), 3, rue J.-J. Rousseau.

## Gare de Saumur (Service d'hiver, 7 novembre.)

Départs de Saumur pour Nantes.		Départs de Saumur pour Paris.	
7 heures 49 minut. soir,	Omnibus.	9 heure 50 minut. mat.	Express.
3 — 52 — —	Express.	11 — 49 — matin,	Omnibus.
3 — 27 — matin,	Express-Poste.	6 — 23 — soir,	Omnibus.
9 — 4 — —	Omnibus.	9 — 28 — —	Direct-Poste.
Départ de Saumur pour Angers.		Départ de Saumur pour Tours.	
1 heure 2 minutes soir,	Omnibus.	3 heures 2 minut. matin,	March.-Mixte.
		7 — 52 minut. matin,	Omnibus.

## PRIX DES ABONNEMENTS.

Un an, Saumur, 18 f. » Poste, 24 f. «  
Six mois, — 10 — — 13 »  
Trois mois, — 5 25 — 7 50  
L'abonnement continue jusqu'à réception  
d'un avis contraire. — Les abonnements de  
mandés, acceptés, ou continués, sans indi-  
cation de temps ou de termes seront comptés  
de droit pour une année.

L'Empereur a adressé au ministre d'Etat la lettre  
suivante :

« Palais des Tuileries, 5 janvier.

« Monsieur le Ministre,

« Malgré l'incertitude qui règne encore sur cer-  
tains points de la politique étrangère, on peut  
prévoir avec confiance une solution pacifique. Le  
moment est donc venu de nous occuper des  
moyens d'imprimer un grand essor aux diverses  
branches de la richesse nationale.

« Je vous adresse dans ce but les bases d'un pro-  
gramme dont plusieurs parties devront recevoir  
l'approbation des Chambres, et sur lequel vous  
vous concerterez avec vos collègues, afin de  
préparer les mesures les plus propres à donner  
une vive impulsion à l'agriculture, à l'industrie  
et au commerce.

« Depuis longtemps on proclame cette vérité qu'il  
faut multiplier les moyens d'échange pour ren-  
dre le commerce florissant ; que sans concurrence  
l'industrie reste stationnaire et conserve des prix  
élevés qui s'opposent aux progrès de la consom-  
mation ; que sans une industrie prospère qui dé-  
veloppe les capitaux, l'agriculture elle-même de-  
meure dans l'enfance. Tout s'enchaîne donc dans  
le développement successif des éléments de la  
prospérité publique ! Mais la question essentielle  
est de savoir dans quelle limite l'Etat doit favori-  
ser ces divers intérêts et quel ordre de préfé-  
rence il doit accorder à chacun d'eux.

« Ainsi, avant de développer notre commerce  
étranger par l'échange des produits, il faut  
améliorer notre agriculture et affranchir notre  
industrie de toutes les entraves intérieures qui  
la placent dans des conditions d'infériorité. Au-  
jourd'hui non-seulement nos grandes exploitations  
sont gênées par une foule de règlements restric-  
tifs, mais encore le bien-être de ceux qui travail-  
lent est loin d'être arrivé au développement qu'il  
a atteint dans un pays voisin. Il n'y a donc qu'un  
système général de bonne économie politique qui  
puisse, en créant la richesse nationale, répandre  
l'aisance dans la classe ouvrière.

« En ce qui touche l'agriculture, il faut la faire par-

« ticiper aux bienfaits des institutions de crédit : dé-  
fricher les forêts situées dans les plaines et reboiser  
les montagnes, affecter tous les ans une somme  
considérable aux grands travaux de dessèchement,  
d'irrigation et de défrichement. Ces travaux,  
transformant les communaux incultes en terrains  
cultivés, enrichiront les communes sans appau-  
vrir l'Etat, qui recouvrera ses avances par la  
vente d'une partie de ces terres rendues à l'agri-  
culture.

« Pour encourager la production industrielle, il  
faut affranchir de tout droit les matières premiè-  
res indispensables à l'industrie et lui prêter ex-  
ceptionnellement et à un taux modéré, comme  
on l'a déjà fait à l'agriculture pour le drainage,  
les capitaux qui l'aideront à perfectionner son  
matériel.

« Un des plus grands services à rendre au pays  
est de faciliter le transport des matières premiè-  
res nécessaires pour l'agriculture et l'industrie ;  
à cet effet, le ministre des travaux publics fera  
exécuter le plus promptement possible les voies  
de communication, canaux, routes et chemins de  
fer, qui auront surtout pour but d'amener la houille  
et les engrais sur les lieux où les besoins de la  
production les réclament, et il s'efforcera de ré-  
duire les tarifs, en établissant une juste concu-  
rence entre les canaux et les chemins de fer.

« L'encouragement au commerce par la multipli-  
cation des moyens d'échange viendra alors comme  
conséquence naturelle des mesures précédentes.  
L'abaissement successif de l'impôt sur les denrées  
de grande consommation sera donc une nécessité,  
ainsi que la substitution de droits protecteurs au  
système prohibitif qui limite nos relations commer-  
ciales.

« Par ces mesures, l'agriculture trouvera l'écou-  
lement de ses produits ; l'industrie, affranchie  
d'entraves intérieures, aidée par le gouverne-  
ment, stimulée par la concurrence, luttera avan-  
tageusement avec les produits étrangers, et notre  
commerce, au lieu de languir, prendra un nou-  
vel essor.

« Désirant avant tout que l'ordre soit maintenu

« dans nos finances, voici comment, sans en troubler  
l'équilibre, ces améliorations pourraient être obte-  
nues :

« La conclusion de la paix a permis de ne pas  
épuiser le montant de l'emprunt. Il reste une  
somme considérable disponible qui, réunie à  
d'autres ressources, s'élève à environ 160 mil-  
lions. En demandant au Corps-Législatif l'autori-  
sation d'appliquer cette somme à de grands tra-  
vaux publics et en la divisant en trois annuités,  
on aurait environ 50 millions par an à ajouter aux  
sommes considérables déjà portées annuellement  
au budget.

« Cette ressource extraordinaire nous facilitera  
non-seulement le prompt achèvement des che-  
mins de fer, des canaux, des voies de navigation,  
des routes, des ports, mais elle nous permettra  
encore de relever en moins de temps nos cathé-  
drales, nos églises, et d'encourager dignement  
les sciences, les lettres et les arts.

« Pour compenser la perte qu'éprouvera momen-  
tanément le Trésor, par la réduction des droits  
sur les matières premières et sur les denrées de  
grande consommation, notre budget offre la res-  
source de l'amortissement, qu'il suffit de suspen-  
dre jusqu'à ce que le revenu public, accru par  
l'augmentation du commerce, permette de faire  
fonctionner de nouveau l'amortissement.

« Ainsi, en résumé : — Suppression des droits  
sur la laine et les cotons ;

« — Réduction successive sur les sucres et les  
cafés ;

« — Amélioration énergiquement poursuivie des  
voies de communication ;

« — Réduction des droits sur les canaux, et, par  
suite, abaissement général des frais de transport ;

« — Prêts à l'agriculture et à l'industrie ;

« — Travaux considérables d'utilité publique ;

« — Suppression des prohibitions ;

« — Traités de commerce avec les puissances étran-  
gères.

« Telles sont les bases générales du programme

« sur lequel je vous prie d'attirer l'attention de vos

« collègues, qui devront préparer sans retard les

## FEUILLETON

## L'AME DU NAVIRE.

(Suite.)

La comtesse avait parfaitement reconnu Maurice mal-  
gré l'affreux changement que deux années de tortures  
avaient opéré en lui. Au lieu de s'approcher, elle laissa  
la voiture aux ordres de son mari et prit les devants à  
pied, avec ses enfants qui ne parlaient que de Jeanne.

Le comte, pesant tous ses termes, répondait avec len-  
teur :

— Je ne suis ni marin ni magistrat, et je n'ai point  
étudié à fond les affaires dont vous m'entretenez. La jus-  
tice vous trouve innocent, je vous en félicite ; l'opinion  
maritime du Havre continue à vous être contraire, je  
vous en plains sincèrement. Vous conviendrez toutefois  
qu'un ancien officier de cavalerie serait mal venu, s'il  
s'avait de dire à des marins qu'ils se trompent en fait  
de marine.

Maurice fut sur le point d'interrompre. M. de Rose-  
ville, qui s'en aperçut, aborda péniblement la question  
la plus délicate :

— Nous avons eu, monsieur Grandfort, quelques rap-  
ports excellents dont le souvenir me reste. Pendant notre  
traversée à bord de la *Mésange*, vous avez été plein

d'égards et de complaisance pour ma famille ; je l'ai dit  
à MM. Graverin, je serai toujours prêt à le répéter.  
Nous nous sommes revus quelques instants, soit au Ha-  
vre, soit à Roseville : vous avez des talents, vous êtes  
homme du monde ; votre mérite, votre savoir, sont in-  
contestables....

— Monsieur le commandant ! s'écria Maurice à bout  
de patience, ma complaisance, mes talents, mon savoir  
ne sont pas en cause. Il s'agit de ma délicatesse, de mon  
honneur !... Vous essayez de m'épargner, mais je sais  
comprendre à demi-mots : « Nos courtes relations, n'est-  
ce pas, ne sont pas de celles qui permettent à un homme  
impartial de relever le gant jeté par des gens infiniment  
estimables, tels que messieurs Graverin, vos parents  
et amis ? » — Ah ! monsieur, supposez pour un instant  
que, loin d'avoir commis la moindre faute, j'aie fait  
plus que mon devoir ; admettez qu'un ami perfide ou  
plutôt un implacable ennemi se soit acharné à entasser  
contre moi toutes les apparences..., en d'autres termes,  
mettez-vous à ma place et puis sondez votre cœur !

Le comte, qui allait monter en voiture, s'arrêta, re-  
garda Maurice avec une sincère compassion, et d'un ac-  
cent où dominait la tristesse :

— Vous avez pris une peine inutile, M. Grandfort,  
dit-il en baissant la voix. A quoi bon relancer dans sa  
solitude un vieillard retiré du monde et désormais sans  
influence ?... Mais soyez bien persuadé qu'il se réjouira

du fond de son cœur en apprenant que vous êtes enfin  
sorti victorieux de vos cruelles épreuves.

Maurice souriait amèrement. Son accablement, cette  
fois, l'empêcha d'interpréter en bonne part les paroles  
du vieux gentilhomme.

— L'innocence et la vérité, M. Grandfort, finissent  
toujours par triompher, car la Providence y pourvoit  
avec une sollicitude maternelle. Courage donc ! conser-  
vez l'espérance, vous obtiendrez la justice qui vous est  
due.

— La justice... la justice qui m'est due... répéta plu-  
sieurs fois Maurice.

Il avait à peine saisi le sens des derniers mots de M.  
de Roseville ; leur intention bienveillante lui échappa. Il  
s'était fait illusion sur l'accueil que lui réservait le vieil  
officier ; puis, passant d'un extrême à l'autre, il crut n'a-  
voir provoqué que son mépris.

L'exaltation de l'infortuné capitaine était effrayante ;  
depuis son retour en France, elle n'avait cessé de s'ac-  
croître.

— Indigne d'être reconnu, d'être reçu comme autre-  
fois ! accusé de mille bassesses ! avili ! déshonoré ! mur-  
murait-il sourdement.

Lorsque la voiture partit au grand trot, il se laissa  
tomber sur un banc de pierre. Le cerveau en feu, le  
regard troublé, il gémissait, il gesticulait d'une manière  
étrange.

» projets de lois destinés à le réaliser. Il obtiendra,  
» j'en ai la ferme conviction, l'appui patriotique du  
» Sénat et du Corps-Législatif, jaloux d'inaugurer  
» avec moi une nouvelle ère de paix et d'en assurer  
» les bienfaits à la France.  
» Sur ce, je prie Dieu qu'il vous ait en sa sainte  
» garde.  
NAPOLÉON. »

#### REVUE POLITIQUE.

Paris, 13 janvier. — L'opinion publique, en Allemagne, ne se prononce pas en faveur du principe des nationalités avec autant d'ardeur que certaines familles veulent bien le dire. Nous avons rapporté l'opinion de la *Gazette hebdomadaire prussienne*, qui paraissait se résigner à voir triompher ce principe en Italie et accepter, pour des peuples étrangers, une doctrine que, d'ailleurs, elle était loin de désirer pour son pays.

La *Gazette de Cologne* dit que, si les temps où l'on ne tenait compte que des droits légitimes des dynasties et où l'on ne comptait pour rien les vœux des peuples sont irrévocablement passés, il n'est pas juste, d'autre part, de pousser à l'extrême le principe de nationalité, et de faire dépendre uniquement le sort de l'Europe des votes du suffrage universel.

Le même journal publie des détails plus ou moins certains sur la situation de la Hongrie et les causes des troubles qui agitent ce pays. Ces causes consistent, pour la plus part, dans l'énormité de l'impôt et particulièrement dans les procédés des agents du fisc, qui n'agissent que par voie d'exécution et de ventes judiciaires.

La session des deux chambres de la Diète a été ouverte avant-hier à Berlin, dans la salle Blanche du palais, avec le cérémonial accoutumé. Le prince-régent, entouré des princes de la famille royale et des grands dignitaires, a prononcé un discours dont le télégraphe nous apporte un résumé assez étendu.

On a remarqué dans le discours de Son Altesse Royale la phrase suivante :

« Dans la question de la réforme de l'organisation fédérale allemande, la Prusse est le représentant naturel des tendances qui ont pour but de satisfaire aux intérêts allemands dans leur ensemble, par des mesures d'une valeur réellement pratique, et de limiter les attributions de la Diète fédérale, dans les affaires constitutionnelles des divers Etats, aux proportions les plus étroites de l'influence que lui assure sa compétence. »

Paris, 14 janvier. — Un article du *Morning-Post* commence par ces mots : « Il existe, et nous nous réjouissons de pouvoir enfin le proclamer, une alliance virtuelle entre les gouvernements de France et d'Angleterre, pour reconnaître et protéger au besoin l'indépendance nouvellement acquise de l'Italie du nord et du centre. »

A la suite de ces paroles, dont nous n'avons pas besoin de faire ressortir l'importance, le *Post* dit qu'aucun traité spécial n'était nécessaire pour définir le but de la guerre ou en déterminer les moyens; qu'il est vrai que les deux puissances sont parties de points différents, mais pour se réunir dans une fin commune.

Le *Morning-Post* rappelle le rôle neutre de l'Angleterre dans les événements qui ont marqué l'an-

née 1859, mais si elle ne pouvait favoriser ni empêcher les événements, elle les avait prévus.

Après une assez vive allusion à ceux qu'il appelle les fantômes du despotisme, le *Post* pense que de la place qu'elle occupe à l'avant-garde des nations, l'Angleterre, comme c'est son devoir, ne saurait abdiquer dans la grande famille des peuples. De puissantes nations ne peuvent pas faire montre de sympathies inefficaces.

D'un moment à l'autre, ajoute le *Morning-Post*, l'empereur François-Joseph peut renouveler la lutte en ouvrant à ses légions le quadrilatère très-formidable qu'elles occupent déjà, et si la guerre venait de nouveau à éclater, elle prendrait de grandes proportions.

Mais ce n'est ni le désir, ni l'intérêt de l'Angleterre qu'une pareille lutte recommence; c'est au contraire le désir et l'intérêt de l'Angleterre, si malheureusement elle se renouvelait, qu'elle soit menée à une prompt solution. « C'est donc, dit-il, le droit et le devoir de l'Angleterre de jeter au besoin dans la balance son influence morale et sa puissance militaire et navale pour assurer la fin de cette lutte de la seule manière qui s'harmonise avec les intérêts, s'accorde avec les désirs et n'imprime aucune tache à l'honneur de ses fils. »

Le *Morning-Post* conclut en disant que la situation relative de l'Italie, de la France et de l'Autriche, est à peu près aujourd'hui ce qu'elle était au commencement de l'année dernière; mais il y a une immense différence dans l'attitude que, grâce à la fermeté éclairée de lord Palmerston, l'Angleterre peut prendre aujourd'hui; l'Angleterre n'est mêlée à aucun engagement qui eût pu se heurter aux désirs et aux intérêts de la nation, et si sa puissance doit être exercée, elle le sera en faveur du droit et de la justice de nations longtemps opprimées et des intérêts les plus sacrés de l'humanité.

On le voit, l'organe du cabinet de Londres constate avec éclat le mouvement qui s'est produit dans le gouvernement anglais vers la politique française et les idées constantes qui dirigent la conduite du cabinet des Tuileries. C'est aussi l'opinion du *Times*, qui, dans un article dont nous recevons le résumé dans un télégramme, se félicite vivement de l'union des deux pays, qui, à son avis, amènera infailliblement la solution prochaine des questions pendantes.

Paris, 15. — La situation pour ainsi dire nouvelle que créent à la France et à l'Angleterre les événements de ces jours derniers est ce matin l'objet de commentaires très-développés de la part de tous les journaux. La plupart se félicitent d'une entente dont on espère la solution heureuse et pacifique des complications actuelles. — A. Esparbié. (*Le Pays*).

Si nos informations sont exactes, dit le *Pays*, la situation qui préoccupe si justement les esprits s'améliore de jour en jour, soit dans nos rapports avec le Saint-Siège, soit dans nos relations toujours plus cordiales avec le cabinet de Saint-James.

Un journal a prétendu que des commissaires seraient établis auprès des associations charitables pour surveiller les opérations, ou plutôt pour en signaler les membres.

Tout-à-coup, il se leva. Dans le lointain, il venait d'apercevoir la mer, il poussa un cri furieux, se mit à courir à travers champs et disparut en proie au délire du désespoir.

#### CHAPITRE XXVII. — LA CROIX DE FER.

La rencontre de Maurice Grandfort avait singulièrement affecté le comte de Roseville, déjà fort impressionné par les adieux de Jeanne et de son père.

Chez les natures vulgaires, la sensibilité s'amointrit avec l'âge, l'expérience y devient dureté; aussi l'égoïsme des vieillards prend-il parfois les plus odieuses proportions. Il semble que la source des sentiments humains se soit tarie dans leurs cœurs pétrifiés par le temps. Rien ne les émeut, rien ne les touche. Sur le champ de bataille de la vie, ils passent indifférents aux cris des blessés.

Chez les natures généreuses, à lieu le phénomène inverse. A mesure que la légèreté de la jeunesse fait place à la maturité, l'empire du bien s'étend en elles; une pieuse indulgence s'y développe; elles éprouvent une pitié miséricordieuse pour les souffrances et les faiblesses humaines. Sur le champ de bataille de la vie, elles voudraient secourir non-seulement leurs amis et leurs frères innocents, mais encore leurs ennemis les plus coupables.

M. de Roseville, demeuré sous une impression pénible, ne rompit le silence qu'après être rentré chez lui :

« Ce malheureux jeune homme m'a navré, dit-il enfin. Son langage, son regard, son geste n'avaient rien de faux ni d'insolent. S'il est innocent, quelle torture il doit souffrir!... Ruiné, repoussé par tous ses amis, déshonoré!... Les préventions endurcissent le cœur; l'accueil que je lui ai fait au premier abord a été bien sévère. »

« Moins pour accabler Maurice, que pour soulager la peine de son mari, la comtesse répondit :

« Non, mon ami, vous êtes trop bon. Sans nos recommandations, M. Grandfort n'aurait jamais commandé le navire perdu pour nos cousins. Je ne me repens, moi, que de l'avoir servi un peu à la légère. »

« Ne dites point cela. Vous voulez dissiper ma tristesse, je vous en remercie, mais vous n'avez pas plus oublié que moi comment, à bord de la *Mésange*, M. Grandfort, prenant vos souffrances en pitié, se compromit gravement pour y mettre un terme. Graverin ne lui pardonna pas sans peine son audacieuse entrée en Manche. »

« Il est vrai, j'en conviens, balbutia la comtesse. Cependant, si M. Grandfort est coupable!... »

« Tenez! interrompit le comte, je pensais à lui quand il m'a sauvé. Louise venait de dire étourdiment que Jeanne devait épouser un capitaine; moi, par une transition trop naturelle, je songeais aux relations un peu romanesques qui existent entre elle et M. Grandfort,

Avons-nous besoin de dire que le gouvernement n'a jamais eu une pareille pensée et ne cessera, au contraire, d'étendre sa protection sur des œuvres aussi honorables et aussi éminemment utiles aux classes pauvres et laborieuses. — Bousquet. (*Idem*).

Une dépêche venue de Saint-Louis, en date du 29, rend compte d'une émeute qui a eu lieu à Bollivar. Les noirs avaient attaqué, dans la nuit, les blancs, qui parvinrent à les chasser jusque dans les bois. Un comité de surveillance fut ensuite élu par les blancs et prit des mesures actives pour découvrir ceux qui avaient pris part à l'émeute. Il régnait la plus grande agitation, et tous les hommes s'armaient pour faire face à une attaque plus sérieuse. Néanmoins, au moment des dernières nouvelles, l'excitation était un peu calmée. (*Le Pays*).

#### DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES.

Turin, 13 janvier. — Des nouvelles reçues ici démentent la violation de territoire qui aurait eu lieu sur les frontières de la Vénétie voisines du duché de Modène. La version apportée par une dépêche de Vienne, en date du 11, serait donc contournée.

Londres, 13 janvier. — Le *Morning-Post* dit qu'une alliance virtuelle existe entre la France et l'Angleterre pour reconnaître et protéger l'indépendance de l'Italie Nord-Centrale. Cette alliance n'est pas produite par un traité spécial nécessaire pour des nations puissantes comme l'Angleterre, qui ne peuvent pas montrer seulement des sympathies stériles. Si la guerre entre la France et l'Autriche éclatait encore, les intérêts de l'Angleterre exigeraient qu'elle se terminât promptement. Il serait donc du droit comme du devoir de l'Angleterre de jeter son pouvoir moral et, s'il était nécessaire, militaire et naval, dans la balance, pour terminer la guerre. Celui qui attaquerait l'Italie centrale se trouverait en présence, non-seulement de la résistance des Italiens et de l'armée ainsi que de la flotte française, mais aurait encore contre lui l'hostilité sérieuse de l'Angleterre.

Le *Daily-News* dit que lord Cowley est venu à Londres sans aucune mission et sans apporter aucune proposition française, seulement les explications données par lui ont mis l'Angleterre et la France en rapports plus intimes et plus amicaux.

Le *Times* publie une lettre datée de Rome et signée Bowyer, chef du parti catholique dans le Parlement. Cette lettre rapporte une conférence de son auteur avec le gouvernement papal et demande que le Congrès emploie la force pour rétablir l'autorité du Pape dans les Romagnes.

Marseille, 13 janvier. — Le *Toulonnais* annonce que l'escadre française a quitté Algésiras, revenant à Toulon.

Le *Donawerth*, la *Foudre* et la *Tisiphone* resteraient seuls à Algésiras.

Les nouvelles de Rome du 10 janvier, disent que l'importance des manifestations dans les Marches a été exagérée. Cependant, l'agitation signalée est réelle. La garde capitoline de Rome a été augmentée; la jeune noblesse s'y fait admettre. Le fils du prince Chigi a été nommé colonel.

Berlin, 13 janvier. — La chambre des députés

qu'elle aime sans l'avoir jamais vu. Son frère, grâce à M. Grandfort précisément, a cessé d'être un matelot illettré. On ne peut que s'honorer de devenir le gendre d'un vénérable marin tel que Pierre Hauban. Avec l'éducation qu'elle a reçue et ce que la reconnaissance veut que nous fassions pour elle au moment de son mariage, Jeanne serait au demeurant un parti très-sortable pour M. Grandfort... mais j'étais influencé, injustement.

« Injustement, plaise à Dieu! dit la comtesse. Remarquez pourtant qu'au Havre il n'y a qu'un cri sur le compte de ce jeune capitaine... »

« C'est ce qui le rend plus digne de pitié. Les coupables mêmes doivent trouver quelque part asile et secours. J'étais triste, j'étais mal disposé. Ah! combien l'homme est faible! Je me reproche de n'avoir pas été assez affable. »

« Vous avez évité d'être dur, vous avez fini par être bienveillant: que pouviez-vous de plus? En invitant à venir au château un homme que messieurs Graverin accusent de baraterie, vous leur auriez infligé une sorte de blâme contraire à toutes les convenances. »

« Eh! ma bonne amie, qu'importent les convenances quand il s'agit de sauver un malheureux de l'excès du désespoir! »

L'excès du désespoir emportait l'infortuné Maurice vers les rivages de la mer.

a procédé aujourd'hui à l'élection de son président.

M. Simson a été élu président par 173 voix sur 261 votants.

Ont été élus ensuite : M. de Grabow, premier vice-président, par 175 voix sur 273, et M. Matthis second vice-président.

Londres, 14 janvier. — Le Times, en annonçant l'entente parfaite de l'Angleterre et de la France pour la protection de l'Italie centrale, en exprime sa satisfaction : « L'Empereur des Français, dit-il, a pris le chemin qui le réconciliera avec les libéraux et les penseurs qui avaient observé sa politique récente avec anxiété et regrets. Napoléon est résolu à montrer au monde qu'il n'a pas fait la guerre seulement pour la gloire, mais pour donner la liberté à l'Italie. L'entente de la France et de l'Angleterre amènera la solution des questions pendantes. »

Le Times assure que sur la demande de l'Angleterre l'Autriche aurait répondu n'avoir ni la volonté, ni le pouvoir d'entreprendre une nouvelle campagne d'Italie, et si la France résistait à la restauration des ducs, l'Autriche ne pourrait que protester contre cette injustice.

Madrid, 13 janvier. — Hier, les Maures qui ont attaqué notre campement ont été repoussés.

Le temps s'améliore. On a embarqué malades et blessés; des vivres et des munitions de guerre ont été débarqués.

Vienne, 15 janvier. — La Gazette de Vienne publie un décret par lequel sont abolies toutes les lois qui défendaient aux juifs d'exercer certaines professions, notamment de s'établir pharmaciens, de tenir des cabarets, des brasseries, etc.

Sont également abolies les lois par lesquelles il était interdit aux juifs d'établir leur domicile dans le pays plat de la Galicie ainsi que dans les montagnes de Bohême et de Hongrie, dans la Croatie et la Slavonie ainsi que dans le Banat et la Transylvanie.

Madrid, 14 janvier, 7 h. 45 m. — La Gazette publie la convention entre Rome et l'Espagne.

L'Espagne s'engage à ne pas vendre, échanger ni aliéner les biens de l'Eglise sans l'assentiment du Pape, et elle reconnaît à l'Eglise le droit entier et illimité d'acquiescer, conserver et de tenir ses biens en usufruit.

Ce soir s'est embarqué la division Rios.

Hier, les Maures ont été encore repoussés glorieusement.

L'armée espagnole avance toujours. — Havas.

#### FAITS DIVERS.

On lit dans l'Indépendante de Turin, sous la rubrique de Nice :

« Le prince Napoléon est attendu à Nice. On prépare pour lui l'hôtel Chiouvain. A la fin du mois, notre roi viendra rendre visite à l'impératrice douairière de Russie. »

— Le Pays annonce qu'on a des nouvelles de Ténériffe allant jusqu'au 30 décembre. Cinq navires de guerre français, portant des troupes en destination de Chine, avaient relâché à Sainte-Croix. Ce sont : le Jura, le Rhin, la Nièvre et le Rhône, transports mixtes, et le brick le Zèbre.

Tout allait au mieux à bord de ces bâtiments.

La mer était la cause première de tous ses maux ; il la maudissait. Sur mer, il avait été le jouet des plus exécrables scélérats. La mer était la complice du stratagème de Brassinet.

— Pourquoi ai-je eu l'amour insensé de la mer ? disait Maurice avec l'accent de la démence.

Chez l'armateur, un seul mot avait suffi pour que Maurice pénétrât toutes les machinations de ses subalternes. Il fit assez promptement partager sa conviction au juge d'instruction chargé de l'interroger ; mais au Havre on traita de roman tout ce qu'il dit du narcotique versé par ses officiers.

— C'était invraisemblable, c'était ridicule, c'était aussi mais que de scier la statue et de hacher le tableau de poupe. Des assassins ne font pas les choses à demi.

Attribuées à Maurice, les maladroites de Brassinet étaient admises comme des faits incontestables ; et cependant, l'opinion publique repoussait les mêmes faits dès qu'il pouvaient servir la cause de Maurice.

Dix versions calomnieuses, également acceptables, circulaient dans les divers cercles d'armateurs, de capitaines et d'officiers de commerce. On supposait volontiers que Biffard, Brassinet et Grandfort avaient agi de concert. Enfin, si ce dernier, le plus audacieux des trois, était revenu en France, c'était dans le double but de frauder les assureurs et d'escamoter un second navire à

— Un terrible événement, rapporte le Journal de Chartres, vient de jeter l'épouvante dans les communes de Bonneval, Dangeau, Vieuvicq et Authon. Un énorme chien de race boule-dogue, dont on ne connaît pas encore le propriétaire, y a littéralement dévoré dix personnes. Au moment où nous écrivons ces lignes, trois sont déjà mortes de leurs blessures, et parmi les sept autres, il y en a de si gravement atteintes qu'on désespère encore de leur existence. C'est sur le territoire de Dangeau que paraît avoir commencé cette boucherie.

Une enfant de dix ans, Estelle Cochin, fut la première victime. Elle suivait le chemin qui conduit à Bonneval, lorsque ce chien qui la suivait à quelque distance se jeta brusquement sur elle, la renversa à terre, et lui laboura la figure et le corps de cruelles et profondes morsures. Quand le père de cette malheureuse enfant, qui travaillait non loin de là, put arriver à son secours, elle avait déjà le nez emporté, la joue arrachée, les bras et le corps lacérés et presque déchiquetés en certains endroits. A la vue de cet homme arrivant défendre sa fille, l'animal s'enfuit et se dirigea du côté de Bonneval. Un autre groupe d'enfants se rendait également à l'école, et parmi eux, à quelques pas en arrière, se trouvait le jeune Emile Albain. Ce fut sur lui que se jeta la bête féroce. En deux secondes le pauvre petit fut terrassé et sa figure n'offrit qu'une plaie béante et continue. Aux cris poussés par les autres enfants, le chien s'enfuit de nouveau en disparaissant dans un bois qui longeait la route.

Après avoir erré une partie de la journée, mordant çà et là les chiens qu'il rencontrait, il surprit, près de Vieuvicq, la veuve Manceau, qui travaillait dans un bois de cette commune. Vainement celle-ci essayait-elle de le retenir au moyen de son collier et d'échapper à ses cruelles étreintes. L'animal fut plus fort qu'elle ; elle fut renversée, et, comme les deux enfants, se sentit dévoré vivante. S'il était possible, les blessures de cette malheureuse furent plus horribles encore. Son crâne fut défoncé sur la presque totalité de sa surface, son nez, sa joue gauche, sa lèvre supérieure, arrachés et mangés. Quant aux autres parties du corps, elles ne présentaient partout que de profondes déchirures atteignant jusqu'aux os, qu'elles avaient mis parfois à nu.

Aux cris poussés par la veuve Manceau, le nommé Gouget, qui travaillait dans le même bois, accourut aussitôt et voulut frapper le chien au moyen d'une serpe dont il était porteur. Cette fois encore l'animal s'enfuit et disparut dans la direction de Saint-Avit. Il sentait devant lui de nouvelles victimes. A un kilomètre d'Authon, il attaqua le sieur Fontaine, serrurier, âgé de trente-six ans, qui regagnait paisiblement son domicile. Après une lutte, dans laquelle l'homme fut aussi cruellement mordu à la figure et au corps, et qui aurait pu succomber sans la présence et le secours d'un autre voyageur, la bête furieuse s'élança enfin dans les rues de la ville. Il était en ce moment six heures du soir. Là, la plume se refuse à retracer le tableau de la hideuse boucherie qui s'y passa.

Nous nous bornerons à dire que quatre autres enfants, le fils du docteur Périer, âgé de sept ans, le jeune Rigaleau, également âgé de sept ans, le jeune Queuret, à peu près du même âge, et un autre petit garçon de trois ans à peine, furent terrassés et

MM. Graverin.

Les contradictions en tassées sur les contradictions devaient faire abandonner les poursuites d'office ; l'armateur ne se portait point partie civile, et Maurice, sachant que le navire n'avait pas fait naufrage, ne réclamait rien aux assureurs.

Aucun procès n'était donc possible.

Les débats publics manquaient.

Et les passions de la foule ne raisonnent point comme un magistrat consciencieux à la recherche de la vérité.

Maurice Grandfort, insulté en face, demanda raison de l'insulte ; on refusa de se battre contre lui.

Ses débuts trop brillants lui avaient fait une foule d'envieux ; l'envie s'acharna sur le vaincu. Il devint de bon goût d'être brutal envers Maurice.

Passons dix scènes plus déplorables les unes que les autres.

Les préventions de MM. Graverin semblaient invincibles ; ils ne daignèrent pas répondre à une lettre que le jeune capitaine leur écrivait immédiatement après avoir été mis hors de cause. Jules, l'ancien subrécargue du Colibri, et le capitaine Pascal, étant tous deux absents du Havre, personne n'essaya de réagir contre l'opinion.

Les amis timides se cachèrent, les amis tièdes se turent, les faux amis clabaudèrent ou furent insolents.

(La suite au prochain numéro.)

dévorés plus ou moins profondément. Deux autres personnes enfin, la veuve Vasseur, la seule qui n'ait pas eu la figure déchirée, et une jeune fille, domestique chez le sieur Meunier, devinrent aussi la proie du redoutable animal. La ville était terrifiée. On ne saurait, dit-on, se faire un tableau de l'état horrible dans lequel se trouvaient ces sept personnes. La plupart n'avaient pas de figure humaine et perdaient le sang de tous côtés.

Le lendemain au matin, dès qu'il fit jour, tous les habitants, armés de fourches et de fusils, se mirent à la recherche de ce chien. Ils le poursuivirent et parvinrent à le traquer dans un pré, où plusieurs balles l'étendirent enfin raide mort. C'était un animal énorme, sous poil noir, tacheté de blanc et de roux, à museau épâté, comme celui de tous les chiens de son espèce. Il était porteur d'un collier garni de pointes, n'ayant pas de nom de propriétaire. Son cadavre, remis aux mains d'un vétérinaire, qui en fit l'autopsie, ne présenta aucune trace d'hydrophobie. Par mesure de sûreté, on fit cependant abattre tous les chiens mordus et l'on cautérisa les personnes blessées.

On dit, mais sans que nous puissions l'affirmer, que ce chien portait, enfoncée dans le museau, une pointe en fer de près de deux centimètres. Est-ce à cette cause qu'il faudrait attribuer sa fureur et faire remonter tant de deuils et tant de désolation ?

Pour faits divers : P.-E.-M. GODET.

#### DERNIÈRES NOUVELLES.

L'armée espagnole d'Afrique vient de remporter une grande victoire. Elle s'est emparée, après un combat très acharné, de toutes les positions qui défendaient la vallée de Tétouan.

La garde de l'empereur du Maroc a été presque entièrement détruite. (Le Pays.)

Nous apprenons que M<sup>lle</sup> LAURE DELOBEL, pianiste à Tours, compte venir se fixer incessamment à Saumur, comme professeur. (26)

M<sup>lle</sup> GROSBOIS, reçue par l'Académie de Rennes, et n'ayant pas l'âge voulu pour s'établir, se propose de donner des leçons chez elle, Grand Rue, n° 45, ou à domicile, aux personnes qui voudront bien l'honorer de leur confiance. (594)

#### HOTEL BUDAN, A SAUMUR.

PAUL DEZAUNAY, successeur.

Cet hôtel, en passant en d'autres mains, ne perdra aucun des avantages qui l'ont toujours fait rechercher. M. Dezaunay continuera de tenir un magasin de comestibles, assortis et de premier choix. — Le dimanche et le jeudi de chaque semaine il recevra de la marée.

Il apportera tous ses soins, soit en ville, soit à la campagne, pour la disposition des diners qu'on voudra bien lui confier.

Il espère que quinze années de travail avec M. Budan contribueront à inspirer au public une confiance qu'il s'efforcera de mériter. (9)

#### TAXE DU PAIN du 16 Janvier.

Première qualité.  
Les cinq hectogrammes..... 16 c. 66 m.  
Seconde qualité.  
Les cinq hectogrammes..... 14 c. 16 m.  
Troisième qualité.  
Les cinq hectogrammes..... 11 c. 66 m.

#### Marché de Saumur du 14 Janvier.

Froment (hec. de 77 k.) 17 70	Graine de colza . . . . .	20 50
2 <sup>e</sup> qualité, de 74 k. . . . .	— de lin . . . . .	22 —
Seigle . . . . .	— Amandes en coques	—
Orge . . . . .	(l'hectolitre) . . . . .	—
Avoine (entrée) . . . . .	— cassées (50 k.) . . . . .	—
Fèves . . . . .	— Vin rouge des Cot.,	—
Pois blancs . . . . .	— compris le fût,	—
— rouges . . . . .	1 <sup>er</sup> choix 1839 . . . . .	—
Cire jaune (50 kil) . . . . .	— 2 <sup>e</sup> — . . . . .	120 —
Huile de noix ordin. . . . .	— 3 <sup>e</sup> (a) — . . . . .	100 —
— de chenevis . . . . .	— de Chinon . . . . .	140 —
— de lin . . . . .	— de Bourgueil . . . . .	140 —
Paille hors barrière . . . . .	— Vin blanc des Cot.,	—
Foin . . . . id. . . . .	1 <sup>re</sup> qualité 1839 . . . . .	—
Luzerne (droits com) . . . . .	— 2 <sup>e</sup> — . . . . .	140 —
Graine de trèfle . . . . .	— 3 <sup>e</sup> (a) — . . . . .	70 —
— de luzerne . . . . .	— ordinaire . . . . .	—

(a) Prix de commerce.

#### BOURSE DU 14 JANVIER.

3 p. 0/0 baisse 20 cent. — Fermé à 68 75  
4 1/2 p. 0/0 baisse 20 cent. — Fermé à 96 75.

#### BOURSE DU 16 JANVIER.

3 p. 0/0 hausse 25 cent. — Fermé à 69 00.  
4 1/2 p. 0/0 hausse 25 cent. — Fermé à 97 00.

P. GODET, propriétaire-gérant.

Etudes de M<sup>e</sup> BODIN, avoué à Saumur, et de M<sup>e</sup> DUTERME, notaire en la même ville.

## CONTINUATION

de la

## VENTE

Par suite de licitation.

ENTRE MAJEURS ET MINEURS

## DES BIENS

Dépendant de la succession de M. HUARD-LAMBERT, et situés communes de Dampierre, Varrains et Parnay, arrondissement de Saumur (Maine-et-Loire.)

L'adjudication aura lieu en l'étude et par le ministère de M<sup>e</sup> DUTERME, notaire à Saumur, le dimanche 22 janvier 1860, à midi, et les dimanches suivants, s'il y a lieu.

### DÉSIGNATION.

6<sup>e</sup> LOT.

Un morceau de vigne, situé au lieu dit les Fosses-de-Chaintres, commune de Dampierre, contenant quatorze ares trente-quatre centiares, joignant au nord Porcher et Guiocheau, au midi Joseph François, au levant le sentier des Fosses-de-Chaintres, au couchant Seigneur.

Mise à prix ..... 650 fr.

9<sup>e</sup> LOT.

Un clos de vigne, même commune, au lieu dit la Haie-Dampierre, contenant un hectare cinquante-cinq ares vingt-trois centiares, joignant au nord Pasquier, Catault et autres, au midi la ruelle de la Haie-Dampierre, au levant la veuve François Dureau, au couchant le chemin de Chaintres à Varrains, porté sous le numéro 269 de la même section.

Mise à prix ..... 7,050 fr.

Ce lot pourra être vendu en totalité ou par parties.

19<sup>e</sup> LOT.

Un morceau de vigne, situé même commune, au lieu dit Mirande, contenant onze ares, joignant au nord le lot ci-après, au couchant Louis Rebeilleau, au midi le chemin de Saumur aux Cordeliers, au levant Joseph Rebeilleau, portant le numéro 536 de la section T du cadastre.

Mise à prix ..... 280 fr.

Ce lot pourra être divisé.

20<sup>e</sup> LOT.

Un morceau de bois-taillis, situé même commune, au lieu dit les Clettes, contenant un hectare neuf centiares, joignant au nord Plusseus, au couchant les acquéreurs de la Martinière, au midi le lot ci-dessus, au levant Plusseus, portant le numéro 496.

Mise à prix ..... 940 fr.

Ce lot pourra aussi être divisé.

23<sup>e</sup> LOT.

Un pré, situé commune de Varrains, près le Pas-de-la-Fabrique, contenant sept ares soixante-dix centiares, joignant au couchant Mollay-Girard, portant le numéro 274 de la section A.

Mise à prix ..... 390 fr.

## PROPRIÉTÉ DE PARNAY.

27<sup>e</sup> LOT.

Une maison, cour, caves, pressoir, jardin et clos de vigne, le tout se tenant, situé commune de Parnay, à la rue Vaudebrun, contenant un hectare quatre-vingt-trois ares cinq centiares, portant les numéros 234, 235, 236 et 316 de la section B du cadastre de ladite commune.

Mise à prix ..... 9,990 fr.

28<sup>e</sup> LOT.

Un autre clos, situé même commune et même lieu, séparé du clos ci-dessus par un chemin, contenant quatre hectares soixante-seize ares quatre-

vingts centiares, porté sous le numéro 360 de la même section.

Mise à prix ..... 26,000 fr.

S'ADRESSER, pour plus amples renseignements :

1<sup>o</sup> A M<sup>e</sup> DUTERME, notaire à Saumur, chargé de la rédaction du cahier des charges ;

2<sup>o</sup> A M<sup>e</sup> BODIN, avoué à Saumur, poursuivant la vente ;

3<sup>o</sup> A M<sup>es</sup> CHEDEAU, BEAUREPAIRE, LABICHE, COULBAULT et POULET, avoués colicitants.

Fait et rédigé par l'avoué poursuivant soussigné, à Saumur, le 14 janvier 1860.

(28) Signé : R. BODIN.

D'un acte sous signatures privées, en date, à Saumur, du neuf janvier mil huit cent soixante, enregistré audit lieu, le quinze du même mois, aux droits de 5 francs 50 centimes, par Touchard,

Il appert : que la société qui avait été établie à Saumur, par acte passé devant M<sup>e</sup> Leroux, notaire à Saumur, le vingt janvier mil huit cent cinquante-huit, enregistré, entre M<sup>me</sup> Sophie Lemoine, veuve de M. Jean Poisson, et M. Paul Ménager, tous les deux demeurant à Saumur, pour le commerce de blancs et de soieries, est dissoute.

Pour extrait certifié par les associés, à Saumur, le dix-sept janvier mil huit cent soixante.

P. MÉNAGER.  
(29) V<sup>o</sup> POISSON-LEMOINE.

Etude de M<sup>e</sup> E. LEROUX, notaire à Saumur.

## A VENDRE

PAR ADJUDICATION,

A Saumur, en l'étude de M<sup>e</sup> LEROUX, notaire,

Le dimanche 29 janvier 1860, à midi,

## DEUX MAISONS

Situées à Saumur, rue Courcouronne, nos 8 et 12,

Sur la mise à prix de 14,000 francs chacune.

S'adresser audit M<sup>e</sup> LEROUX. (30)

## A VENDRE

OU A LOUER

Pour entrer en jouissance à la Saint-Jean-Baptiste 1860,

Une jolie MAISON avec jardin, écurie et remise, située à Saumur, rue du Mail et faisant l'angle de la rue des Basses-Perrières. Cette maison est présentement occupée par M<sup>me</sup> veuve Larivière.

S'adresser, pour avoir des renseignements et pour traiter, à M. DABLANCOURT, pharmacien à Saumur, place Saint-Pierre. (546)

A VENDRE OU A LOUER

## L'Auberge

## DU PORTAIL-LOUIS,

Très-bien achalandée.

Située à Saumur, rue du Portail-Louis.

Cette vaste maison pourrait également convenir pour faire des magasins de toute espèce de commerce.

S'adresser à M. CAMAIN, propriétaire, demeurant dans la maison.

## A CÉDER

## UNE AUBERGE

Avec tous les ustensiles.

Située à Dampierre.

S'adresser au sieur PLANCHENAUT, propriétaire. (15)

## A VENDRE

UNE

## JOLIE PETITE VOITURE LÉGÈRE

A 4 roues, 6 places, avec harnais.

S'adresser à M. ROBERDEAU.

## MALADIES DES YEUX

### ET DES PAUPIÈRES.

Pommade de la VEUVE FARNIER, DE BORDEAUX. Un siècle d'expériences favorables. — La vente en est autorisée par un décret impérial et les contre-facteurs poursuivis. Dépôts : à Saumur, chez M. PERARE; à Angers, J. PEREAULT, ph.; à Cholet, BONTEMPS aîné et BONTEMPS jeune, pharmaciens.

Découverte incomparable par sa vertu.

## EAU TONIQUE PARACHUTE DES CHEVEUX

De CHALMIN, chimiste.

Cette composition est infaillible pour arrêter promptement la chute des cheveux; elle empêche la décoloration, nettoie parfaitement le cuir chevelu, détruit les matières grasses et pellicules blanchâtres; ses propriétés régénératrices favorisent la reproduction de nouveaux cheveux, les fait épaisir et les rend souples et brillants, et empêche le blanchiment; GARANTIE. — Prix du flacon 3 francs.

Composée par CHALMIN, à Rouen, rue de l'Hôpital, 40. — Dépôt à Saumur, chez M. BALZEAU, coiffeur-parfumeur, rue St-Jean; à Baugé, chez M. CHASSEPIED, coiffeur-parfumeur. PRIX DU POT : 3 FR. (4)

## LA PATERNELLE,

Compagnie d'assurance contre l'incendie, représentée à Saumur, par M. PAPILLON fils, rue de l'Hôtel-Dieu, 14. (439)

## PLUS DE TACHES

AVEC

## L'ÉTHÉROLÉINE DE CHALMIN.

Cette nouvelle préparation chimique permet d'enlever soi-même instantanément tous les corps gras, taches de peinture, suif, huile, beurre, cambouis, corps résineux, goudron, bougie, cire à cacheter, résine, vernis, sur toute espèce de tissus, tels que velours, soieries, lainages, gants de peau, sans altérer les couleurs, même les plus délicates, sur les gravures et papiers précieux. Ce produit est supérieur à tous les autres liquides à détacher. — Prix du flacon : 1 fr. 50 et 1 fr. — Composé par CHALMIN, chimiste à Rouen, rue de l'Hôpital, 40. — Dépôt chez les principaux parfumeurs et merciers. A Saumur, chez M. BALZEAU et chez M. PISSOT, coiffeurs-parfumeurs; à Baugé, chez M. CHASSEPIED, coiffeur-parfumeur. (31)

PÂTE PECTORALE  
DE REGNAULD AINÉ  
PHARMACIE Regnauld & Co RUE CAUMARTIN  
45  
Cette Pâte  
est populaire en Europe depuis 1820 à cause de son efficacité  
UNIVERSELLEMENT RECONNUE  
contre le RHUME, la GRIPPE, l'ENROUEMENT,  
l'ASTHME, le CATARRHE  
et l'IRRITATION DE POITRINE  
Un Rapport officiel constate qu'elle | Les boîtes qui ne portent pas la signature  
ne contient pas d'opium. | ture ci-dessus sont contrefaites.  
DÉPÔT DANS TOUTES LES BONNES PHARMACIES

PRODUITS PHARMACEUTIQUES  
Approuvés par l'Académie impériale de Médecine  
Pour éviter les contrefaçons dont ils sont l'objet,  
il faut s'assurer que les étiquettes portent la signature de l'inventeur

PILULES FERRUGINEUSES  
DE VALLET  
Pour la guérison de la chlorose (pâles couleurs), de l'anémie, de la leucorrhée, pour fortifier les tempéraments faibles et lymphatiques et dans tous les cas où les ferrugineux sont ordonnés par les médecins  
3 fr. le Flacon. — 1 fr. 50 le 1/2 Flacon.

PERLES D'ETHER  
DU D<sup>r</sup> CLERTAN  
Seul moyen d'administrer à doses fixes l'Ether, dont l'usage est si efficace contre les migraines, les névralgies, les palpitations, les crampes d'estomac et toutes les douleurs qui proviennent d'une surexcitation nerveuse.

DÉPOSITAIRES POUR LE DÉPARTEMENT DE MAINE-ET-LOIRE :  
MM. MENIÈRE, à Angers; MOUSSU, à Beaufort; HOSSARD, à Châteaufort-sur-Sarthe; A. BONTEMPS, à Cholet; MAILLET, à Doué-la-Fontaine; DAMICOURT, à Saumur. (32)

Saumur, imprimerie de P.-M.-E. GODET.

Fu pour légalisation de la signature ci-contre.  
En mairie de Saumur, le

Certifié par l'imprimeur soussigné,